

PROGRAMME DE FORMATION : CACES® R485

CACES R485 - Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R485 chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant – Cat.1 (RS5109) et/ou Cat.2 (RS5111)

Objectifs Pédagogiques

Etre capable d'appliquer les règles de sécurité sur l'engin concerné aussi bien sur le plan théorique que pratique : conduire, manœuvrer et entretenir le chariot.

Logistique

Tout stagiaire devra être équipé d'une tenue de travail adaptée, de chaussures de sécurité, de gants ainsi que d'un gilet à haute visibilité.

Pédagogie :

Le parcours pédagogique s'effectue autour d'un apport des connaissances théoriques relatives à l'utilisation des chariots gerbeurs automoteurs en toute sécurité, et d'exercices pratiques de conduite de l'engin. Les groupes de travail ne sont pas surchargés (Nombre défini suivant le niveau des candidats et les catégories demandées).

Les Moyens :

- Salle de formation équipée avec Paper Board, Ecran et vidéoprojecteur

Formation théorique : explication de la sécurité en salle avec diaporamas et livret de formation

Formation pratique : conduite sur le chariot concerné - Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.

Profil Formateur/Testeur :

Formateur-expert en CACES® levage manutention

Testeur qualifié IFP – Certifié par Global Certification sous N° STC/219. (Plateforme certifiée GLOBAL Certification).

Formation Théorique :

Durée : 1/2 à 1 Journée (A fixer en fonction de l'expérience du candidat : Novice ou Expérimenté)

Contenu :

- Connaissances générales
- Technologie des chariots gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant
- Les différents types de chariots gerbeurs à conducteur accompagnant – Les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des chariots gerbeurs à conducteur accompagnant
- Risques liés à l'utilisation des chariots gerbeurs à conducteur accompagnant
- Exploitation des chariots gerbeurs à conducteur accompagnant
- Vérification d'usage des chariots gerbeurs à conducteur accompagnant

Formation Pratique :

Durée : ½ à 1 Jour (A fixer en fonction de l'expérience du candidat : Novice ou Expérimenté)

Contenu :

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de Poste – opération d'entretien quotidien - Maintenance

Public concerné :

Toutes les personnes expérimentées ou non, appelées à conduire un chariot gerbeur à conducteur accompagnant dans une entreprise.

Etre apte à la visite médicale et avoir plus de 18 ans.

Prérequis :

Savoir lire et écrire français

Maîtriser les 4 opérations

Evaluation :

Les épreuves théoriques (sous forme de **QCM sur tablette**) et pratiques de la conduite d'un chariots gerbeurs à conducteur accompagnant sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R485 de la CNAMTS en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie de chariot.

- La délivrance du CACES® permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Lieu de Formation :

Centre de Formation IFP – Domaine du Chambon – Lieu-Dit Chambon 63500 ISSOIRE

Contact de Formation :

Secrétariat IFP : Téléphone : 04-73-89-90-75 – Mail : issoireformationprevention@outlook.fr

Modalité et Tarifs :

*Le tarif est en fonction de la durée de formation et des catégories que vous souhaitez passer
Pour plus d'informations et un devis individualisé, nous consulter.*

Cette formation peut être éligible au CPF (voir sites internet : intercariforef.org et monncompteformation.gouv.fr).

Délais d'Accès :

Inscription sous réserve de places restantes sur la session. Nous consulter

Accessibilité Personnes Handicapées :

Les personnes atteintes de handicap sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Validité :

Selon la Recommandation R485 la validité du CACES® est de 5 ans.

Depuis le 01/01/2020
Nouveau CACES® R485 Gerbeur à Conducteur Accompagnant



CATÉGORIE 1

Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant
(1,2 m < hauteur de levée ≤ 2,5 m)



CATÉGORIE 2

Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant
(hauteur de levée > 2,5 m)